



# Déclaration commune CGT-FO-FSU-Solidaires des LANDES

## **POUR FAIRE FACE A LA PANDEMIE, MACRON ET SON GOUVERNEMENT REPONDENT « LOI D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE » :**

**« EN GUERRE »**

**CONTRE LE CORONAVIRUS  
OU CONTRE LES DROITS DES SALARIES ?**

Pour les organisations syndicales départementales des Landes CGT, FO, FSU et Solidaires, l'urgence absolue est de protéger les salarié.es, la population... pas d'en profiter pour déréglementer le travail à coup d'ordonnances avec la loi d'état d'urgence sanitaire adoptée le 23 mars par le Parlement pour sauver l'économie!

C'est pourquoi nos organisations syndicales départementales dénoncent avec force cette loi adoptée par l'Assemblée nationale qui remet en cause des droits sociaux essentiels en termes de congés payés, de RTT, de temps de travail, de temps de repos hebdomadaire... Une nouvelle régression sociale au profit de la Finance et des grands groupes ! Inacceptable !

En revanche, elles soulignent que dans cette loi assassine contre le Code du Travail il n'y a rien concernant des mesures à prendre pour :

- ✓ fabriquer en urgence des stocks massifs de masques FFP2, de lunettes de protection, de sur-blouses, de respirateurs et de médicaments qui commencent à faire défaut ;
- ✓ ouvrir des lits de réanimation et de soins intensifs dans les hôpitaux (72 000 lits supprimés en 15 ans) ;
- ✓ organiser le dépistage systématique par des tests comme c'est le cas dans d'autres pays, en Allemagne par exemple ;
- ✓ trouver des moyens de financement nationaux et internationaux de la crise et de la reprise économique en interdisant le versement de dividendes par les entreprises, en trouvant des méthodes de taxations des rentes et des grandes fortunes, en évaluant la réalité des trésoreries des entreprises à aider. Car la pire des injustices serait une augmentation des inégalités dans notre pays alors que ce sont aujourd'hui les travailleurs parmi les plus précaires qui prennent de vrais

risques et que c'est grâce à leur force de travail que l'économie pourra reprendre. Il n'est pas question que cet effort soit capté de nouveau par quelques-uns ;

- ✓ remettre en cause le système économique actuel, interdépendant de grandes puissances qui pratiquent le dumping social en même temps qu'elles promeuvent des régimes autoritaires, et basé sur une consommation qui met en danger la planète et reste en frein à la nécessaire transition écologique ;
- ✓ imposer une aide et une solidarité envers les pays les plus pauvres qui vont subir de plein fouet la pandémie avec des effets dévastateurs ;
- ✓ prendre en charge dignement les plus démunis.

Ce ne sont pas moins de 25 ordonnances prises en conseil des ministres du jamais vu ! Pour nos organisations départementales, cette loi est et demeure inacceptable ! Elles s'inquiètent de la dégradation des libertés publiques, avec le durcissement des conditions de déplacement, la mise en place de couvre-feux et le renforcement des sanctions.

Un nouveau pas est franchi après la promulgation de la loi dite anticasseurs et les mesures d'état d'urgence qui sont dorénavant contenue dans la loi ordinaire, nous assistons à une dérive de plus en plus autoritaire de l'exécutif gouvernemental.

Les Unions et fédérations syndicales départementales des Landes CGT, FO, FSU et Solidaires estiment scandaleux le manque de masque FFP2 pour les soignants qui se trouvent ainsi désarmés face à la maladie pour soigner les malades. Le résultat ne se fait pas attendre : le nombre de personnels soignants affectés par le COVID- 19 ne cesse d'augmenter inexorablement, c'est insupportable ! Et malheureusement, ce ne sont pas les applaudissements quotidiens qui sauveront des vies.

La vérité est que nous assistons à un véritable scandale d'État, où les recommandations médicales s'ajustent aux contraintes économiques.

Chaque jour, à longueur de médias, les services publics sont à présent parés de vertus, alors, qu'il y a peu, ils étaient déconsidérés et voués aux privatisations ou au démantèlement par les gouvernements successifs.

Le Président de la République et le gouvernement osent, toute honte bue, rendre hommage aux personnels médicaux, après les avoir méprisés et même gazés à l'occasion des grèves qui se sont déroulées ces derniers mois.

Le gouvernement octroie sans délai des dizaines de milliards d'euros aux employeurs pour faire face à la crise sanitaire actuelle, alors que le Président Macron dans sa dernière allocution, promet à qui veut bien l'entendre un plan massif pour l'hôpital sitôt la crise derrière nous. Promis, juré, la main sur le cœur !

Les organisations syndicales départementales des Landes CGT, FO, FSU et Solidaires réaffirment que le moyen le plus efficace pour conjurer la catastrophe sanitaire annoncée est bien évidemment de respecter les gestes barrières, MAIS c'est aussi, et surtout, de rétablir tout de suite les dizaines de milliers de lits supprimés (72 000 en 15 ans), de créer sans attendre des postes de soignants et de non-soignants nécessaires à la prise en charge de tous les malades (celles et ceux atteints du COVID-19 et les autres), de doter tous les personnels hospitaliers des masques FFP2 indispensables à leur protection et de revaloriser considérablement le point d'indice de la Fonction Publique gelé depuis plus de 10 ans .

Par ailleurs, les organisations syndicales départementales des Landes CGT, FO, FSU et Solidaires rappellent que ce sont les agents des « régimes spéciaux », les agents de la Fonction publique et les salariés qui ont des missions de service *public* (*soignants en premier lieu, énergie, transports publics, enseignement, La Poste, pompiers, ramassage des déchets, services sociaux, forces de police, administration pénitentiaire,...* ) qui sont en première ligne et doivent assumer ces missions le plus souvent sans aucune protection (masques, gants, gel hydro-alcoolique).

Pour autant, les organisations syndicales départementales des Landes CGT, FO, FSU et Solidaires n'oublient pas les salariés du secteur privé qui sont, eux aussi, confrontés au refus de certains employeurs de prendre les mesures de protection qui s'imposent, à tel point qu'ils font parfois valoir légitimement leur droit de retrait et qu'ils et elles exigent la fermeture de l'entreprise ou du service public quand ils et elles le jugent indispensable pour leur sécurité .

Nos unions et fédérations syndicales départementales sont aux côtés de toutes les structures syndicales qui interviennent dans des conditions très difficiles pour faire respecter le droit du travail et soutiennent les salariés qui décident de se mettre en grève pour défendre leurs droits ou d'exercer leur droit d'alerte ou/et de retrait.

Certains appellent de leurs vœux à « l'Union Sacrée » avec le gouvernement ou le Patronat. Nous réaffirmons, pour notre part, que nous ne participerons à aucun dispositif qui viserait à nous transformer en auxiliaire chargé de mettre en œuvre une nouvelle dégradation des droits et protections de l'ensemble des salariés.

Dans cette période inédite, les rôles respectifs des organisations syndicales et des Institutions Représentatives du Personnel doivent être maintenus et respectés.

Nous appelons toutes nos structures à être vigilantes sur ce respect par les employeurs.

Nous entendons préserver et défendre la liberté et l'indépendance syndicale.

Les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU et Solidaires des Landes restent, malgré la crise sanitaire et le confinement, mobilisées pour faire face, en responsabilité sur le terrain de la défense des intérêts des salariés et de la population, à cette crise sanitaire sans précédent.

C'est pourquoi, elles revendiquent et défendent les mesures d'urgence suivantes (avec les moyens financiers nécessaires) :

↳ Réquisition des secteurs économiques et logistiques pour produire et fournir les matériels de protection (gants, gel, masques, sur-blouses), les respirateurs, les tests de dépistage, tout autre matériel indispensable et les médicaments.

↳ Pour la santé, le social et le médico-social : recrutement immédiat et sous statut de personnels supplémentaires et réouverture de toutes les places et les lits nécessaires, maintien des salaires et des rémunérations pour toutes les absences liées à la crise.

↳ Pour les entreprises et les services publics : Mise à l'arrêt de tous les secteurs non vitaux, non nécessaires pour lutter contre l'épidémie en cassant la chaîne de propagation du coronavirus.

↳ Maintien intégral des salaires et revenus pour tous les salariés. Indemnisation à 100% du chômage partiel. Interdiction des licenciements et de sanctions contre celles et ceux qui utilisent le droit de retrait.

- ↳ Exemption du travail, sans perte de salaire, pour tous les salariés « à risques ».
- ↳ Mesures exceptionnelles pour garantir le maintien des revenus pour les précaires, les intermittents, les « uberisés ».
- ↳ Réquisition des logements vides pour protéger tous les sans-logis, les migrants...

Enfin, après avoir annoncé le report de la « réforme » de l'assurance chômage, ainsi que le report de la « réforme » des retraites, le gouvernement a décidé la suspension jusqu'à la fin de cette crise sanitaire des jours de carence. Nos organisations syndicales départementales tiennent à rappeler qu'elles exigent, non pas le report ou la suspension de toutes ces « réformes » de régression sociale, mais leur retrait pur et simple. La crise actuelle valide d'autant plus nos arguments d'opposition !

Dans des conditions particulières et parfois difficiles, toutes nos structures syndicales sont plus que jamais en activité pour la défense des droits collectifs et individuels des salariés, de leurs intérêts matériels et moraux.

Les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU et Solidaires des Landes resteront vigilantes sur la sortie de cette crise pour que, à la fois les libertés, les droits des travailleurs et travailleuses soient préservés et que ce ne soit pas les salarié.es qui payent la crise financière qui s'annonce.

*Mont de Marsan, le 1<sup>er</sup> avril 2020*